

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7472800401

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/3540234>

Cette annonce a été mise en ligne le **16 septembre 2026** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

*SCP BOUWYN - ANTIER
BUREAU ANNEXE PERMANENT du LOUROUX
BECONNAIS (49),
19 rue de Chalennes, SAINT GEORGES SUR LOIRE (49)*

CESSION DE FONDS

Suivant acte reçu par Maître Cynthia LUSTEAU notaire au sein de la société civile professionnelle dénommée 'CAP NOTAIRES' titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro 49019 et dont le siège social est à VAL D'ERDRE-AUXENCE (49370), 8, rue DES CLORIES, lieudit : ZAC SAINT LAURENT le 1er septembre 2026, enregistré au SPFE ANGERS le 15/09/2026 numéro 2026 N 2801

La société dénommée BRIN DE NATURE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 18000 Euros, ayant son siège social à SAINT LEGER DE LINIERES (49170), 5, rue du Hérisson, Saint Léger des Bois, identifiée au SIREN sous le numéro 850695617 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ANGERS.

A vendu à La société dénommée Rose & Lupin, SARL au capital de 4000 Euros, ayant son siège social à AVRILLE (49240), 3, rue René Descartes, identifiée au SIREN sous le numéro 983659582 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ANGERS.

Un fonds de commerce de Accueil d'enfants sous forme de micro crèche, exploité à SAINT LEGER DE LINIERES (49170) 5 B rue du Hérisson,

Moyennant le prix de : VINGT-CINQ MILLE EUROS (25000,00 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour 22000€ et aux éléments corporels pour 3000€

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à l'étude de Maître Cynthia LUSTEAU, notaire à SAINT GEORGES SUR LOIRE 19 rue de chalongnes, dans les dix jours de la dernière en date des publications, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis,

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David CANTARERO
Directeur de Médialex

